

Si ce message ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le retrouver en format PDF en PJ



## SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,  
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN  
et AESH du 1er degré

des Bouches du Rhône

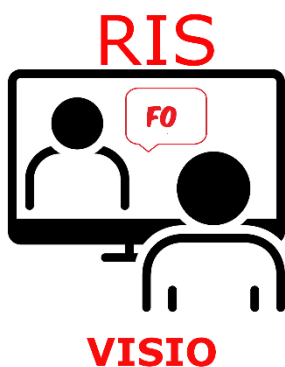
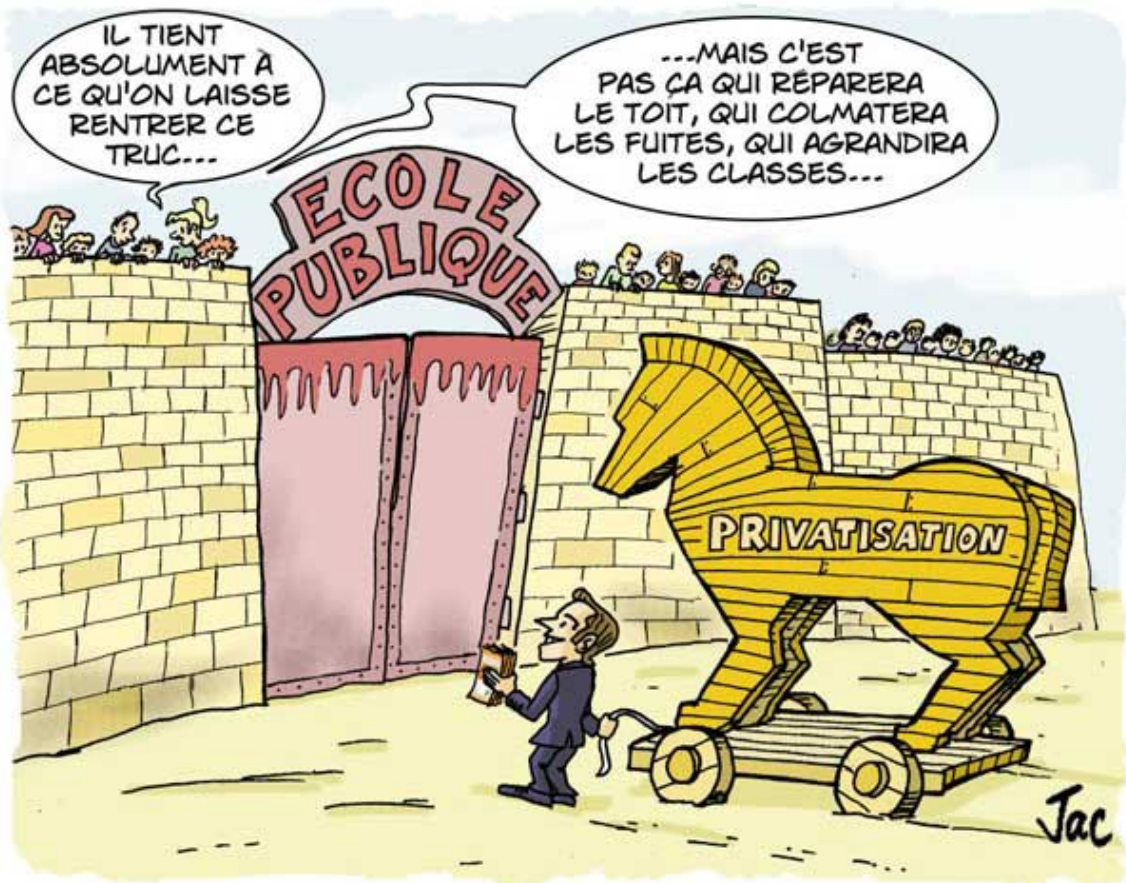
**FORCE OUVRIERE**



29 mars 2022

*Expérimentation Macron à Marseille  
Postes à profil dans le mouvement  
Nouvelles cités éducatives à Marseille...*

**STOP à la casse de l'Ecole publique !**



**RIS visio du SNUDI FO 13**

*Ouverte à tous !*

**MERCREDI 6 AVRIL à 9h30**

[>>Lien ZOOM<<](#)

ID : 821 0865 7815

CODE : 729717

---

**Abandon de l'expérimentation Macron !  
Suppression de tous les postes à profil !**

Depuis les annonces de Macron au Palais du Pharo à Marseille le 2 septembre, le SNUDI-FO s'est opposé à l'expérimentation de « dénationalisation-

contractualisation » de l'École publique. Un appel intersyndical des syndicats départementaux du premier degré en a exigé l'abandon immédiat.

[Lire >ICI<](#) [Tout notre dossier >ICI<](#)

**Dans le cadre des opérations du mouvement départemental, le dispositif des postes à profil pour ces 59 écoles confirme bien l'objectif du « plan Macron ».**

Après l'annonce du recrutement par le directeur de l'école, un nouveau cap est franchi. En effet, la commission qui auditionnera et sélectionnera les candidats serait composée du directeur **et d'un adjoint de l'école**. Il s'agirait, ni plus ni moins, d'**une cooptation par des pairs** !

Le SNUDI FO a toujours dénoncé et combattu les postes à profil depuis leur création, a toujours exigé le respect du statut et de l'égalité de traitement entre les collègues. La nomination dans les écoles publiques doit se faire au barème avec l'Ancienneté Générale de Service (AGS), critère objectif, comme élément essentiel.

D'année en année, les nominations au « profil » se sont multipliées.

Aujourd'hui, dans les Bouches du Rhône, l'affectation dans ces écoles par cooptation est un précédent et un pas supplémentaire vers une **autonomie des établissements**, chère aux ministres de l'Education nationale depuis des décennies, vers la **dénationalisation de l'école de la République** et son corollaire, la **destruction de notre statut** !

Cette « contractualisation » et « individualisation » sont d'ailleurs réaffirmées dans le « **pacte nouveau pour les enseignants** », annoncé par le président Macron, lors de sa conférence de presse à Aubervilliers, le vendredi 18 mars 2022. [Lire le communiqué du SNUDI FO](#)

**Dans l'immédiat la mise en œuvre de ce dispositif perturbe les conditions de travail de nombreux collègues.**

Dans ces écoles, où le directeur a obtenu un quart (25%) de décharge supplémentaire, depuis la mi-mars, les TRS sont « enlevés de leur poste », au détriment du travail engagé avec l'équipe depuis le début de l'année. Ils sont remplacés par des brigades qui ne seront donc plus disponibles pour les remplacements ponctuels, alors que la situation du remplacement est à nouveau catastrophique avec le rebond des contaminations au Covid-19 !

Les élèves des classes concernées voient parfois défiler trois enseignants différents dans la semaine...

Il faut faire fonctionner coûte que coûte l'expérimentation Macron !

C'est un chaos supplémentaire organisé et assumé par le DASEN des Bouches du Rhône !

**Le SNUDI FO réitère la revendication d'abandon immédiat du projet Macron et que les moyens humains et matériels soient donnés à toutes les écoles.**

**Concernant le mouvement intra-départemental qui va commencer, FO revendique :**

- La suppression de tous les postes à profil. La possibilité pour tous les PE titulaires de postuler sur tous les postes qui ne demandent pas de diplômes ou habilitations spécifiques, même s'ils travaillent à temps partiel.
- Un mouvement au barème avec l'Ancienneté Générale de Service comme élément essentiel pour tous les postes.
- Le retour des prérogatives des CAPD et donc l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique



## **Pétition "Mouvement"**

**Enseignants, nous revendiquons :**

- La suppression de tous les "postes à profil" qui empêchent tout enseignant titulaire de postuler sur des postes qui ne demandent pas de diplômes ou d'habilitations spécifiques, même s'ils sont à temps partiel.
- Un mouvement au barème avec l'Ancienneté Générale de Service comme élément essentiel pour tous les postes.
- Le retour des prérogatives des CAPD et donc l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique

- L'abandon de l'expérimentation Macron
- L'abrogation de la Loi Rilhac
- Le maintien de notre statut

**Je signe en ligne**

**NON aux cités éducatives !**



Parallèlement à l'expérimentation Macron, de nouvelles cités éducatives sont prévues sur le département dont au moins deux nouvelles sur Marseille pour la rentrée 2022

Depuis 2018, le ministre Blanquer a créé des cités éducatives permettant de déroger aux statuts et à la réglementation nationale pour imposer un fonctionnement d'un nouveau type.

Sous couvert d'expérimentation, il s'agit de mettre en place un regroupement d'écoles et collèges fonctionnant comme un **établissement autonome**, sous l'autorité d'un chef d'établissement, lui-même sous la tutelle de la collectivité (ou des collectivités) cosignataire(s) d'une convention.

Les enseignants du premier degré de ces cités éducatives deviendraient des « moyens mutualisés » dont « l'utilisation » serait déterminée par la convention mise en œuvre **sous l'autorité du principal du collège**, en totale contradiction avec nos garanties statutaires de Professeur des écoles.

**Nouveaux projets de cités éducatives pour la rentrée 2022** (à notre connaissance)

- **Groupes scolaires du REP+ Pytheas** : La Busserine, Elem Vayssière 2, Mat. Vayssière 3
- **Groupes scolaires du REP+ Manet** : Les Flamants, Merlan Cerisaie, Elem. Vayssière 1, Mat. Vayssière 2
- **Groupe scolaire Sinoncelli**

Des collègues nous ont alertés car ils ne veulent pas travailler dans ces « cités éducatives » et craignent pour leurs conditions de travail et leurs statuts.

**Force ouvrière refuse la logique de la contractualisation des moyens, l'explosion du cadre national, la pulvérisation de nos statuts, garants de l'égalité des droits des enseignants et de l'égalité des élèves devant l'instruction et la mise en concurrence des établissements.**

**Ensemble, organisons nous pour refuser la mise en place des ces nouvelles cités éducatives !**

A l'instar des enseignants et des parents d'élèves de Villejuif (94), mobilisés avec leurs syndicats, qui ont réussi à faire reculer leur Maire en 2021 (voir >ICI<), nous proposons aux collègues de se réunir et de s'organiser avec leurs syndicats, de s'adresser au DASEN et au Maire de la commune, **pour exiger l'abandon des cités éducatives.**

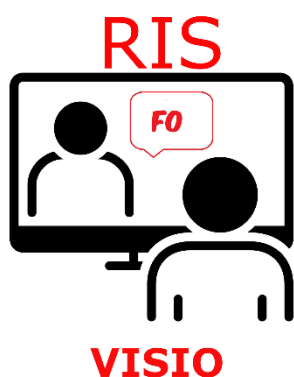
**Abandon de l'expérimentation Macron !**

**Abandon des cités éducatives !**

**Abrogation de la loi Rilhac !**

**Maintien de notre statut !**

**Des moyens pour l'ensemble des écoles !**



## RIS visio du SNUDI FO 13

*Ouverte à tous !*

**MERCREDI 6 AVRIL à 9h30**

[>>Lien ZOOM<<](#)

ID : 821 0865 7815

CODE : 729717



*Vous appréciez les informations du SNUDI FO 13, ses réponses à vos questions, ses prises de positions, ses interventions, son activité, son soutien ?...*

**Alors rejoignez-nous !**

**SYNDIQUEZ-VOUS !**

[Carte 2022 disponible ICI](#)

Au SNUDI FO 13, le renouvellement n'est pas automatique : c'est vous qui choisissez de renouveler votre adhésion !

Possibilité de régler en plusieurs mensualités et toujours 66% remboursés en crédit d'impôt !



Vieille Bourse du travail Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

email : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

